Projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023

.

Article 16 - Intervention du sénateur Franck Montaugé le 11 mars 2023, amendement n° 1297

Monsieur le Président, Chers collègues, Monsieur le Ministre,

Dans la partie de notre débat consacré aux accidents du travail, à la prise en compte des travailleurs cassés, usés par une longue et dure vie de labeur, souvent commencée jeune, nous avons dit combien la prévention était l'angle mort de votre vision du travail au 21^{ème} siècle. Et combien nous étions opposés à votre prise en compte de la pénibilité dans les droits à la retraite.

L'ambition, la vraie, aurait été que vous donniez une place centrale à la prévention en rapport direct avec les critères de pénibilité élargie à des situations d'affections sanitaires que vous ne voulez pas voir et prendre en compte.

Le concept de « One Health » (« Santé globale » en français) - comme l'a dit et évoqué Émilienne Poumirol dans une de ses interventions - doit être, méthodiquement, dans le dialogue avec les syndicats, les travailleurs et les institutions de santé, déployé dans notre système de soins et de prise en charge.

Votre objectif de dépense de la branche « accidents du travail – maladies professionnelles » n'intègre rien de ces nécessités, de ces urgences et c'est pourquoi nous rejetons par cet amendement 1297 l'article 16.